



Le Mot du Maire

Chères St Martinoises, Chers St Martinois

2015 : annus horribilis

Mais voici 2016 en espérant que ce sera une « annus mirabilis » c'est-à-dire une année des merveilles. Il n'y a pas de raison de désespérer. Pour cela il faut combattre l'individualisme et continuer à faire montre d'une grande maturité comme le peuple français a su le faire par son comportement exemplaire face aux attentats qui ont parsemé l'année 2015.

Rester uni, cela vaut également pour les habitants de la commune. Boycott et/ou critique sont stériles. Par contre le dialogue et la concertation sont source d'ouverture et d'avancée.

2016 sera une année importante pour la commune car d'importants travaux seront réalisés : rues du hameau de Belle Etoile, place Lally Nevière, préparation de l'aménagement du mail pour une réalisation en 2017.

Nous essayons de programmer les travaux de façon étalée pour ménager les finances de la commune, éviter d'augmenter les impôts locaux et essayer de ne pas avoir recours à l'emprunt. Ce sont donc les lieux les plus fréquentés que nous traitons en priorité mais nous gardons bien à l'esprit que chemins, placette (Catafornes), traverses ont également de l'importance pour les riverains et ceux qui les utilisent.

C'est avec beaucoup d'espoir et de pugnacité que vos élus abordent 2016.

Très bonne année à toutes et tous.

Joëlle RICHAUD

Secrétariat : 8h/12h du lundi au vendredi – 13h30/16h30 le mardi et le vendredi – 9h/12h les samedis
23/01-06 et 27/02 – 05 et 19/03 – 02 et 23/04 – 14 et 28/05 – Tél 04 90 77 61 02

Pas d'ouverture l'après-midi pendant les vacances scolaires

Conseils municipaux 15/02-14/03-18/04-23/05-02/07

Architecte conseil : 15 et 29 janvier à 15h30. Prendre rendez-vous au 04 90 77 61 02

Conseillers départementaux : Noëlle Trinquier : 1 mercredi par mois à 9h (s'informer en mairie)

Jean-François Lovisolo : permanence en mairie le 1^{er} février à 9h

Député : Julien Aubert 0490679412 www.julienaubert.fr sur rendez-vous

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Procès-verbal de chaque séance, au-delà de l'affichage, est visible sur le site internet de la commune www.saintmartindelabrasque.com. Chaque administré peut le consulter à la mairie et en obtenir une copie.

Séance du 12 octobre 2015

Intercommunalité : nouveau schéma : refus du schéma du Préfet qui rattache uniquement Cadenet et Cucuron à notre communauté. Nous demandons une fusion du territoire de COTELUB avec celui des « Portes du Luberon » - 8 voix pour – 1 abstention

Evènement climatique exceptionnel du 24 août : demande de subvention pour réhabiliter le chemin des Combes et le début de celui de « Derrière le Devin ». La dépense s'élève à 43 921 € HT. La somme à partager entre plusieurs communes est de 150 000 €. 8 voix pour – 1 abstention.

Décisions du maire : recettes : 1 003,57 € - Dépenses 2 418,63 € -

Séance du 09 novembre 2015

La taxe d'aménagement, est due lors de tout dépôt de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux. En 2015, la valeur au mètre carré est passée de 712 € en 2014 à 705 € donc baisse financière pour la commune. Elle est révisable chaque année avant le 31 novembre.

Vote du taux à 3 % : 9 voix pour – 3 contre

Autorisation à défendre donnée à l'unanimité à la SCP Margall-d'Albenas pour défendre la commune dans un litige.

Séance du 14 décembre 2015

Agenda d'accessibilité Programmé

Mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

Vote à l'unanimité

Convention Service Hygiène et Sécurité (Centre de Gestion du Personnel Communal 84)

Elle comprend des missions obligatoires et des missions optionnelles.

Les missions obligatoires sont facturées 150 €/an + 0,07 % calculé sur la masse salariale (75,83 € en 2015) :

- Expertise et conseil en prévention
- ACFI (Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection)

Vote : unanimité pour les missions obligatoires

Convention Archivage (CDG84)

La proposition financière basée sur 190 € tous frais compris (logement, documents administratifs) par jour de travail. Vote : 9 voix pour, 2 contre

Décision modificative n° 5

Cette modification consiste à sortir la valeur de la parcelle sur laquelle a été construite la station d'épuration de l'inventaire communal sous forme de subvention en nature versée au Syndicat de l'eau puis, d'émettre un titre d'ordre budgétaire pour constater la sortie du bien pour sa valeur nette comptable. Son prix a été évalué par la SAFER à 4 840 €.

Il s'agit donc d'une écriture comptable qui n'impacte pas le budget car les 2 sommes s'annulent.

Vote : unanimité

Schéma de mutualisation de COTELUB

Il convenait de valider la délibération prise en conseil communautaire du 22 octobre qui rappelait les mutualisations déjà intervenues : assurances, droit des sols, accessibilité, charte signalétique et par laquelle est demandée une suspension sur l'année 2016 en vue du nouveau schéma intercommunal.

Vote à l'unanimité

ETAT CIVIL

Naissances : GOMEZ Iona le 08 octobre 2015
MASSIS Keysia le 28 octobre 2015
GROUARD Liam le 12 novembre 2015
Mariages : Marion CHIRI et Jérémy MENDEZ le 03 octobre 2015
Décès : Danièle DELAYE le 03 octobre 2015
Muriel FAURET épouse BAKKOUCH le 21 octobre 2015
Raymond ROMAN le 21 octobre 2015

LA VIE DE LA COMMUNE

Le Petit Saint Martinois

Cette publication était trimestrielle. Compte-tenu de la mise en place d'un nouveau site internet qui sera mis à jour en permanence et compte-tenu des dépenses à minimiser, ce journal ne sortira plus que 3 fois dans l'année : en janvier, en mai, en septembre.

Si vous souhaitez qu'un sujet particulier soit abordé, prenez contact par courriel mairiestmartin3@orange.fr

Vœux 2016



Merci aux nombreux St Martinois(es) qui ont répondu présent pour la présentation des vœux 2016 de la municipalité. A cette occasion les nouveaux élus au Département et à la Région ont été présentés. Puis tout le monde s'est retrouvé devant les galettes des Rois fournies par notre épicerie-boulangerie pour des échanges

conviviaux. Merci à COTELUB pour le prêt du matériel de sonorisation. Nous allons maintenant aborder la réalisation du budget et la programmation des travaux à venir.



CHANGEMENT à L'EPICERIE du village

Nouvelle équipe dans votre épicerie : top départ début février.

Du renouveau dans votre magasin : point vert, très bel étalage de fruits et légumes, œufs frais, fromage de chèvre, journal, dépôt de pain.

Viendrons ensuite : point Française des Jeux, relais colis. On ne manquera pas de vous surprendre.

A bientôt

Corinne et Julie

Les actions du Comité Communal d'Action Sociale



Jouets : Excellente récolte 2015

Les secours populaire et catholique ainsi que la Croix-Rouge de la Tour d'Aigues se sont partagés tous les jouets déposés par les enfants afin qu'ils profitent aux plus démunis.

En remerciement, les enfants ont dégusté les savoureux gâteaux faits maison par les membres du CCAS

Belle ambiance pour le gouter de Noël de nos aînés. Un florilège de chansons reprises en chœur par les participants a permis de passer un après-midi des plus agréables



Cantine

Les enfants de l'école ont dégusté avec gourmandise le repas de Noël offert par la mairie. Ils ont été servis par Céline et Magali, vêtues pour la circonstance.



Bibliothèque municipale



A tous les amis de la BIBLIOTHEQUE, et aux autres

Que 2016 soit une année agréable et ludique, ponctuée par de nombreux passages à la bibliothèque.

Nous avons renouvelé environ 500 ouvrages, venez les découvrir, il y en a pour tous les âges, tous les goûts. Vous y trouverez assurément les livres vous intéressant, et bien d'autres ☺
Merci à Thiouss, Josiane, Lilas ... qui donnent de leur temps pour nous aider.

BONNE ANNEE 2016

Frédérique et Jacques

contact : Biblio.stmartin@gmail.com

Haies mal taillées

Les haies, buissons et arbres des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuse pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes. Afin d'éviter des accidents, les propriétaires doivent procéder à la taille et à l'entretien de leurs haies.

Il est interdit de planter des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur à moins de 0,50 mètre pour les plantations inférieures à 2 mètres de hauteur.



Cette distance est calculée en limite de voie publique (toutes dépendances comprises).

Conformément à l'article 64 de l'arrêté du 30 mars 1967 et ainsi qu'aux articles 53 et suivants du décret du 14 mars 1964 – Article 671 du code civil, **les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.**

En cas de danger grave ou imminent, le Maire peut prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L. 2212-4 du code général des collectivités territoriales).

Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le Maire adresse au propriétaire une lettre le mettant en demeure de faire cesser le danger.

Faute de résultat dans le délai demandé, le Maire peut, par arrêté, faire procéder d'office à l'abattage. Ce délit est passible d'une amende de 5^e classe (1 500 €) conformément à l'article R.116-2 du code de la voirie routière (« en l'absence d'autorisation, le fait d'avoir établi ou laisser croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier »).

Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)



La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

A compter du 1er janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP).

L'Ad 'AP est l'opportunité facilitant une stratégie de mise en accessibilité.

Il consiste en une programmation budgétaire et suspend les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité.

Celui de notre commune nous oblige à réaliser des travaux sur tous nos établissements recevant du public : mairie, écoles, cantine, garderie, cimetière, église. Le montant des travaux d'élève à 71 600 € HT avec une programmation sur 3 ans pour les mettre en œuvre.

Ouverture de la COP21



Vendredi 27 Novembre 2015 a eu lieu la plantation d'un arbre reçu dans le cadre de la COP 21 (cognassier). Ces arbres ont été offerts par le Parc Naturel Régional du Luberon et la Maison de la Biodiversité de Manosque. Les enfants de l'école ont procédé à la plantation de cet arbre pendant le temps des APE avec l'aide du service technique et des agents d'animation.

5 avril 2016 : LA TNT passe à la haute définition

Cette évolution concerne tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau.

Pour savoir si votre équipement est compatible il que

- Vous voyez sur votre adaptateur externe le logo « TNT HD » (norme MPEG-4)
- Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant sur la chaîne 7 ou sur la 57

Les fontaines



Vous avez sans doute constaté que nos fontaines se sont tarées pendant plus d'un mois.

Ce n'est pas Manon qui les a remises en eau mais la pugnacité de certains qui sont allés interroger les anciens, Monsieur Rayon à La Motte, Gaby à Fontjoyeuse, Régis Ghelfi et Robert



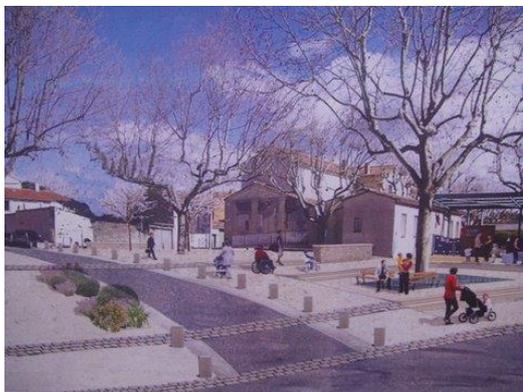
Imbert à St Martin. Toutes ces « interviews » ont permis de retrouver les puits de captation, des regards, le circuit. Merci à Michel, Edmond, Claude et Guy.

Un plan a été dressé et sera laissé dans les archives communales pour les futurs élus.

Place Lally Nevière

Le début des travaux est prévu en avril. La réhabilitation du mail interviendra ultérieurement, nous espérons en 2017, et sera réalisée de façon à ce qu'il y ait continuité avec la place.

Nous nous excusons par
causera mais ces travaux



avance des désagréments que cela
sont indispensables.

TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)

Une subvention de 40 % nous a été accordée pour le remplacement de 12 lanternes vétustes équipées d'anciennes lampes par 12 lanternes LED avec programmation de plages horaires jusqu'à possibilité d'extinction, ainsi que la rénovation et la mise en conformité de l'armoire de commandes de l'éclairage du village

Puissance consommée avant projet : 6745 kWh/an

Puissance consommée avec projet LED : 710 kWh/an

Gain annuel : 743 €

Hameau de Belle Etoile : réfection des rues

Du retard a été pris sur la réalisation de ces travaux afin de permettre au Syndicat d'Electrification d'enfourer tous les câbles encore en aérien dans la partie ouest du hameau et jusqu'au parking. C'est donc en février qu'Eiffage Energie interviendra sur les réseaux et en mars que l'entreprise Eiffage de Cavaillon pourra intervenir.

Espérons que les travaux permettront aux automobilistes de prendre la bonne habitude de garer leur véhicule sur le parking car, après les travaux, l'arrêté interdisant le stationnement sur la place sera mis en application.

LA VIE DES ASSOCIATIONS



La Gymnastique Volontaire - Sport et Plaisir



En ce début d'année 2016 vous avez pris la résolution de pratiquer une activité sportive : vous avez tout à y gagner !

On garde le moral ! Le sport a des vertus euphorisantes. En cause ? Les endorphines, ces hormones du bonheur sécrétées par notre corps durant la pratique du sport, plus nombreuses à chaque séance.

On s'écoute et on se fait du bien ! Le sport est un moment privilégié pour prendre un peu de temps pour soi.

On respire ! Le sport permet de ralentir votre rythme cardiaque et d'améliorer votre respiration. Qui plus est, pratiqué en plein air, il est la bouffée d'oxygène et de nature dont on a bien souvent besoin dans un emploi du temps bien chargé.



GYM PLEIN AIR mercredi 10h45-11h00



ACTI'MARCHE lundi 10h-11h



GYM DYNAMIQUE mardi 18h30-19h30



STRETCHING mardi 16h-17h et vendredi 15h-16h

On se détend ! Stress, délais, performances, la vie quotidienne contient son lot de contraintes. Se fixer des objectifs raisonnables, les atteindre, prendre l'air, découvrir de nouvelles têtes : le sport vous aide à décompresser.

On vit mieux avec les autres : Le sport est un moment de convivialité idéale qui nous aide à mieux nous sociabiliser et à être mieux dans notre peau !

L'A.G.V. St. Martin - La Motte vous propose de pratiquer de multiples activités sportives en salle et en extérieur. L'essentiel est de trouver celle qui vous convient et surtout, qui vous fait du bien !

Toute l'équipe de l'A.G.V. St. Martin – La Motte vous présente ses vœux pour une bonne année sportive.

Foyer Communal 84760 St. Martin de la Brasque

Courriel : josette.mathiot84@orange.fr

N° Siret : 34255601600018 – code APE : 9312Z - Agrément jeunesse et sports 84 88 247 - FFEPGV – www.sport-santé.fr

LE 3EME AGE

Goûter de Noël du foyer de St. Martin avec petits cadeaux et les treize déserts suivit d'un beau loto.

Venez nombreux passer toutes les semaines le mardi après-midi avec nous jeux de cartes et loto suivit d'un bon goûter.



LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX



« La signalétique »

Dans le cadre de son plan de développement touristique, COTELUB a souhaité s'engager résolument vers une amélioration du cadre de vie et notamment de la signalétique touristique sur l'ensemble de son territoire, une action menée en collaboration avec le Parc naturel régional du Luberon. La première étape de ce projet vient de s'achever, elle concernait un diagnostic de l'existant. Celui-ci a été réalisé par Catherine Légier, Chargée de mission environnement urbain au Parc du Luberon et une stagiaire Mathilde Vasseur,

l'Office de Tourisme, COTELUB et un élu ou un représentant de chaque commune concernée.

L'ensemble de la signalétique des villages a été référencé : les pré-enseignes dérogatoires, la publicité, les enseignes, et les jalonnements. Ce rapport d'état de lieux a été remis aux maires des communes concernées.

Ceux-ci prendront contact, dans un premier temps, avec les personnes et entités concernées par des panneaux illégaux ou non conformes à la réglementation. Ce rapport permettra ensuite l'élaboration d'une signalétique homogène, lisible et valorisante, qui sera perçue comme outil de communication efficace sur le territoire et limitant son impact sur nos paysages. »

Avec la loi du 12 juillet 2010 sur la publicité, les enseignes et pré enseignes de nombreux changements doivent être appliqués et ont été pris en compte dans le cadre de la révision de la charte signalétique du Parc du Luberon qui a été approuvée en février 2014 ; à consulter sur le site www.parcduluberon.fr

Nous vous rappelons les changements les plus importants notamment :

- ***la suppression des pré-enseignes dérogatoires pour les hôtels restaurants, garages, stations-services, et les activités en retrait de la voie publique après le 13 juillet 2015***
- *de nouvelles règles plus strictes pour les enseignes (une seule enseigne scellée au sol par activité au lieu de 2 actuellement)*
- *L'interdiction de toute publicité*
- *L'élaboration de règlements locaux de publicité (RLP) sur la totalité d'un territoire communal*

Les 14 communes du territoire vont œuvrer toutes ensemble pour l'intérêt de tous, habitants, visiteurs, entreprises : moins de panneaux et plus d'efficacité pour que le sud Luberon garde son « âme Luberon » avec ses produits du terroir, son artisanat, et une meilleure visibilité de ses acteurs économiques.

[La fibre optique bientôt chez vous](#)

Le Conseil départemental de Vaucluse a souhaité mettre en place un réseau départemental numérique haut et très haut-débit pour renforcer l'attractivité et le dynamisme de son territoire.

Cette mission a été confiée à Vaucluse Numérique, Délégué de Service Public (DSP) du Conseil départemental.

Notre territoire fera l'objet d'une 1^{ère} tranche comprenant notre commune.

Le réseau Vaucluse Numérique permet aux entreprises, collectivités et particuliers de bénéficier d'une concurrence saine et durable sur le marché des télécoms et d'accéder aux meilleurs services des opérateurs à des prix compétitifs.

[L'Office du Tourisme : « Luberon Côté Sud »](#)

Sachez que le tourisme représente la 2^{ème} activité économique en Sud Luberon, c'est pourquoi nous travaillons avec les Maires, dans le cadre de COTELUB, au développement d'un tourisme répondant aux critères recherchés par nos visiteurs afin de favoriser une augmentation de la fréquentation touristique. Nous restons vigilants au respect de notre environnement. Nous continuerons à favoriser un tourisme doux et diffus bien que conséquent, privilégiant la nature et les découvertes. Ne nous trompons pas d'orientation, le naturel est dans l'air du temps, profitons en, notre territoire s'y prête particulièrement bien.

Les Elus de COTELUB et notre Office de Tourisme s'orientent à la fois vers les touristes bien sur, mais aussi vers chacun afin que nous devenions de véritables ambassadeurs engagés portant haut l'image de notre patrimoine et de nos valeurs d'accueil et de partage.

3 mots clés qualifient notre ambition pour le tourisme de demain : **Accueil, Découverte et Solidarité**

Tout d'abord **l'accueil**.

- L'accueil **professionnel** de notre office de tourisme de pôle situé dans l'enceinte du château de la Tour d'Aigues classé 2 Etoiles au même titre que les grands offices de la région
- L'accueil **innovant** avec la mise en place de l'Office de tourisme mobile et itinérant ;

- L'accueil **accessible** avec les relais tourisme (présentoir) disponible dans chaque commune ;
- L'accueil **numérique** avec toutes les informations (manifestations, loisirs, balades, bons plans) sur www.luberoncotesud.com.

Ensuite la **découverte** :

- La découverte **créative** à la rencontre des artisans et artistes ;
- La découverte **ludique** avec la chasse au trésor dédié aux familles ;
- La découverte **patrimoniale** avec les visites guidées de nos villages et les « Clés du Lub' » organisées par l'Office de tourisme pour tous les professionnels adhérents.
- La découverte **nature** avec les balades, les randonnées, les circuits vélos, ou les promenades à cheval/ânes.

Enfin, la **solidarité**:

Le tourisme est un levier économique pour les commerçants, les restaurateurs, les hébergeurs, les producteurs, les artisans, etc. Les loisirs et les manifestations ont également un rôle social pour les associations locales et les personnes de tout horizon (nouveaux arrivants, touristes, habitants).

Mais il est nécessaire de travailler tous ensemble globalement, au niveau d'un bassin de vie, d'une destination telle que le Luberon Côté Sud afin que nos villages puissent dévoiler toutes leurs richesses et leurs spécificités.

Elise Roux, Présidente



Gourmet Bag

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, le Parc du Luberon relaie l'opération "**Gourmet Bag**" dans le Vaucluse, action initiée par l'association GESPER dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Comment ?

1 000 boîtes à emporter ainsi que des outils de communication (autocollants vitrine et menus, chevalets de table explicatifs pour les clients...) sont mis à disposition des restaurants volontaires participants, afin d'encourager l'usage des doggy bag dans notre région.

Le doggy bag à l'américaine devient ainsi le « Gourmet Bag » à la française : une nouvelle appellation, plus valorisante et gourmande pour emporter ses restes à la maison !

En lançant l'opération « Gourmet Bag », le Parc naturel régional du Luberon et GESPER comptent ainsi faire de cette pratique un réflexe anti-gaspi :

87% des clients accepteraient le Gourmet Bag s'il leur était proposé !

Les boîtes distribuées aux restaurants sont compostables (entièrement biodégradables).



Stages à la Maison de la biodiversité

Renseignements et inscriptions : Parc naturel régional du Luberon - Tél 04 90 04 42 00 -

accueil@parcduluberon.fr - Télécharger le formulaire : [inscription_stages_2016_Maison_biodiversite \(pdf - 287,18 ko\)](#)

Mercredi 26 janvier 2016 : taille des arbres fruitiers



Intervenant : Jean-Luc Petit, technicien en arboriculture biologique et rédacteur en chef d'Arbo-bio info

9h à 12h
12h : repas tiré du sac
14h à 17h travaux pratiques

Mardi 23 février 2016 : taille, restructuration et fertilisation des oliviers



Intervenant : Alex Siciliano, technicien oléicole

9h à 12h
12h : repas tiré du sac
14h à 17h travaux pratiques



VŒUX DE JULIEN AUBERT, DÉPUTÉ

Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur,

Alors que notre pays a été récemment touché par des attentats d'une ampleur sans précédent, que la conjoncture économique est peu propice à la relance, je formule le vœu que 2016 soit une année d'union nationale. Il faut éviter que les citoyens, exaspérés par une pression fiscale excessive, par un taux de chômage record, ne se dressent les uns contre les autres.

Lors de cette année qui s'achève, je suis intervenu à de nombreuses reprises à l'Assemblée Nationale. Je me suis particulièrement mobilisé contre les dysfonctionnements du RSI et ai, à ce titre, déposé une proposition de loi avec Bruno Le Maire, député de l'Eure, dont l'objet est de proposer des mesures simples et pragmatiques afin de réformer ce régime social.

Vous pouvez d'ailleurs consulter la plupart de mes interventions sur mon site « www.julienaubert.fr » et vous abonner à une lettre d'information.

En ce qui concerne plus particulièrement Saint Martin de la Brasque, je prévois pour l'année 2016 des subventions de 1 500 euros et 1 000 euros pour le Comité des fêtes et l'association CS2.

Plus que jamais, par ces temps difficiles, je souhaite que les habitants de la cinquième circonscription sachent que leur Député est là pour eux, pour les aider et relayer leurs préoccupations auprès des pouvoirs publics. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité ouvrir des lieux d'accueil, à Carpentras et Apt et que j'assure, en outre, des permanences dans les mairies, afin de recevoir celles et ceux qui le souhaitent. Si tel est votre cas, n'hésitez pas à me contacter par courrier (BP 70045 - 84202 Carpentras Cedex), par téléphone (04 90 67 94 12) ou par courrier électronique (contact@julienaubert.fr). Je souhaite que cette proximité, à laquelle je tiens particulièrement, permette de faciliter nos échanges et de créer un lien permanent entre vous et moi.

Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur, je vous souhaite une très bonne année 2016: santé et bonheur pour vous et ceux qui vous sont chers !

Julien AUBERT
Député de Vaucluse

NDLR : Le comité des Fêtes ayant été dissous entre temps, cette somme (1500 €) sera réattribuée

Comment obtenir un acte de naissance en 1946 ?

Aujourd'hui, il vous suffit d'un « clic » pour faire votre demande mais, en 1946, il fallait écrire au Ministère des Affaires Etrangères et indiquer avec précision l'usage auquel était destiné l'acte de naissance car en fonction de la demande il était délivré soit sur papier timbré à titre onéreux soit sur papier libre à titre gratuit soit sur papier libre à titre onéreux.

Le cout d'un acte sur papier timbré était de 40 francs, celui d'un acte sur papier libre à titre onéreux de 25 francs.

Parmi tous les noms de rues de notre village, cinq relèvent de la tradition provençale :

- Cours de La Burlière : en provençal = lieu où l'on joue aux boules
- Chemin Dessus la Font = dessus la fontaine
- Rue des Crotonnes : on hésite sur l'origine qui viendrait de Croutoun ou Croton signifiant petit caveau/cachot
- Rue des Magnans : Magnan rappelle le ver à soie et l'activité de sériciculture villageoise
- Rue du Cadran : cadrant soulàri, qui témoigne qu'à l'extrémité est de la rue, est présent un cadran solaire.

Ferme de Langesse

Cette bâtisse appartenait au début du XIXe siècle à Jacques Roman puis à son fils Jean-Frédéric. En 1838, ce dernier vend une portion de cette bâtisse, dans laquelle se trouve un moulin à huile et une filature, à Alexandre-Frédéric Sedaillan.

Le 9 septembre 1856 Sedaillan vend à Philippe de Wildermeth.

Le domaine de Langesse est ensuite la propriété de Marthe-Marie-Marguerite de Wildermeth, religieuse au monastère de la visitation à Marseille, laquelle l'avait hérité de son frère Philippe.

Le 16 mars 1897 ce domaine est vendu à Henri Bouchard qui décède le 7 décembre 1917 à La Motte d'Aigues, laissant pour seule héritière de droit sa fille issue de son 1^{er} mariage : Anise Bouchard épouse d'Henri-Joseph Moutonnet, médecin à la Tour d' Aigues.

Ce domaine était affermé aux mariés Célestin Varaire et Léontine Rol par acte du 20 juin 1916 chez Me Cotte à Pertuis.

Suite au décès d'Anise Bouchard épouse Moutonnet en 1930, tous ses biens seront dévolus à sa fille Flaire-Henriette Moutonnet, veuve de Louis-Léon-Ernest Manderon et épouse en secondes noces de Louis-Paul-Théodore d'Ailhaud-Castellet.

1961 : vente de Langesse à la famille Molinac

1990 : vente de Langesse à la famille Mayaud.

Attention : prochain journal en mai 2016.

Vos articles doivent nous parvenir avant fin avril